

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD, Julie CODRON, Samuel CHARA, Coralie CONCHAUDRON,
- Marilyne MORIN, Jean-François COURTY, Gérard PERROT.

ABSENTS EXCUSES :

- Laetitia GAUGUIN, donne pouvoir à Marilyne MORIN,
- Romain BROQUET, donne pouvoir à Gérard PERROT,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON, donne pouvoir à Coralie CONCHAUDRON.

Date de la convocation : 20 avril 2023.

Le nombre de conseillers présents étant de 7, ajouté de 3 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance et interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. : Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour:

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023,

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
2. Travaux de voirie et travaux allées du cimetière,
3. Devis pour la pose d'un colombarium,
4. Travaux d'isolation et d'éclairage du plafond de la mairie et de la cantine,
5. Nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLET (Commission Locale des Charges Transférées),
6. Subventions aux associations,
7. Décision modificative n°1 portée au budget primitif,
8. Mise à jour de la base adresse de la commune,

Informations diverses.

### **Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023 :**

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 20 mars 2023. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.**

### **1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :**

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
78	06/04/2023	Fournitures administratives	BRUNEAU	136,72
79	06/04/2023	Remplacement volet logement école	OLIVIER	548,40
80	06/04/2023	Porte cuisine logement école	OLIVIER	752,16
81	06/04/2023	Reliures état civil	L'ATELIER DU PATRIMOINE	211,71
<b>Total des décisions émises</b>				<b>1 648,99 €</b>

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 1 648,99€.**

### **2. Travaux de voirie et travaux allées du cimetière :**

Madame le Maire présente les devis reçus pour les travaux de voirie à effectuer route des Ombreaux et Cours de Raloy ainsi que les allées du cimetière. La Sté JLBTP est celle la plus compétitive et la plus complète au niveau des travaux à réaliser soit :

Travaux voirie : 31 380.95 € TTC

Allées du cimetière : 3612.96 € TTC

- **Les membres du Conseil valident à l'unanimité des membres présents ou représentés les devis de la Sté JLBTP pour un montant global de 34 993.91 €.**

### **3. Devis pour la pose d'un colombarium :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil des recherches de devis pour le colombarium, suite au précédent conseil, ayant demandé d'autres devis, l'établissement PRAT demeure le devis le plus adapté et le moins onéreux, comparé aux autres devis reçus.

- **Les membres du Conseil valident à l'unanimité des membres présents ou représentés le devis de 6 975 € de mars de la société PRAT qui sera peut être révisé compte tenu de la date d'acceptation.**

#### **4. Travaux d'isolation et d'éclairage du plafond de la mairie et de la cantine**

Madame le Maire présente les devis reçus pour :

- L'isolation phonique et thermique du plafond de la mairie et de la cantine :
  - Olivier Alain : 7 425.60 €,
- Pose d'un éclairage nouvelle génération led 60\*60 :
  - Barbier Electricité : 1 632.00 €.

**Les membres du Conseil valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les devis des entreprises Olivier Alain pour 7 425.60 € et Barbier Electricité pour 1 632 €.**

#### **5. Nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLET (Commission Locale des Charges Transférées)**

Mme le Maire informe le besoin de nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour participer à la CLET qui est chargée d'évaluer les charges susceptibles d'être transférées d'une commune à son EPCI soit à la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne. Mme le Maire se présente en titulaire et Mr CHARA se présente en suppléant.

- **Les nominations sont validées à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil, Mme Danielle MAILLARD membre titulaire de la CLET, et Mr Samuel CHARA membre suppléant de la CLET.**

#### **6. Subventions aux associations:**

Mme le Maire présente les demandes de subventions reçues des associations :

- L'Ormoise : 3 000 €, acceptée à la majorité, 2 abstentions de Mr PERROT+ pouvoir de Mr BROQUET,
- Les Pandas : 200 €, acceptée à l'unanimité,
- Les Restos du Cœur : à définir, refusée à l'unanimité,
- L'école de Merry (25 enfants, dont 6 enfants des Ormes), 50 € \* 6 = 300 €, acceptée à l'unanimité,
- Prévention routière : à définir, refusée à l'unanimité,
- ADMR : à définir, refusée à l'unanimité.

- **Le Conseil municipal valide à la majorité des membres présents ou représentés les subventions suivantes :**

- **L'Ormoise : 3 000 €**
- **Les Pandas : 200 €**
- **L'école de Merry 300 €.**

#### **7. Décision modificative n°1 portée au budget primitif :**

Mme le Maire informe le besoin de prendre une décision modificative au budget primitif 2023 qui porte sur l'alimentation du chapitre 041 Opérations patrimoniales, écritures de régularisation, qui devant être équilibrées en dépenses et en recettes, le budget validé sur la délégation était correct mais suite à une erreur de saisie l'écriture a été passée en 040, au lieu de 041.

- **La décision modificative n°1 portée au budget primitif sur le chapitre 041 est validée à l'unanimité des membres présents ou représentés par les membres du Conseil.**

## 8. Mise à jour de la base adresse de la commune :

Mme le Maire informe que la Fédération Eaux Puisaye Forterre souhaite répertorier toutes ses infrastructures et donc que soit numéroté le réservoir (château d'eau) ; Mme le Maire propose le numéro 2 route des Ombreaux.

Mr CONCHAUDRON demande que soit attribuer un nom et posé un panneau Chemin creux, avec un numéro 1

- **Les membres du Conseil valident à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du 2 route des Ombreaux ainsi que le numéro 1 Chemin Creux.**

### Questions et informations diverses :

- Les miroirs de rue ont été posés.
- Nomination d'un déontologue au plus tard au 1/06/2023. Ayant pour rôle d'apporter à tous membres du Conseil des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique : demander à des anciens membres du Conseil s'ils accepteraient d'accepter cette mission.
- Téléphonie mobile, dégâts des routes suite au passage d'engins qui ont détérioré les bas-côtés et fossés. Mise en service fin mai, début juin.
- Le chalet, aménagement assainissement écologique, rejets clairs au niveau des fossés avec un devis rentrant dans le budget accepté en 2023 vers 10 000 €,
- Plateforme multisport, devait être finie et livrée en mai 2023, retard suite aux pluies importantes.
- 24/05/2023 rendez-vous à 9h, avec ICONIC pour la fibre, infrastructures aériennes,
- Projet Eolien et diffusion d'une enquête à compléter avant le 15 mai 2023, diffusion sur pano Pocket, et distribution dans boîtes aux lettres,
- Logement mairie loué,
- Logement école travaux restants sont finis,
- Repas des anciens, devis 300 € de la société AMV (Amusicalement Votre), 1 rue des Alouettes 89400 Bussy en Othe, pour le dimanche 19 novembre 2023, recherche d'un traiteur.
- Romain Broquet doit faire appel à un réparateur pour frigo de la salle des fêtes, sera évoqué lors d'un précédent conseil car absent ce jour, en attente d'intervention pour diagnostic de réparation,
- Ménage de la salle remarques sur la qualité du nettoyage,
- Demande d'une journée sur juin ou juillet 2023 d'une d'activité pêche pour activité thérapeutique demandée par la directrice par intérim de la maison de retraite Château de Nantou et d'un accès à salle des fêtes. La décision est validée à l'unanimité de ne pas facturer la journée comme précédemment fait pour la société SERVICAT qui doit aussi renouveler une demande pour début juillet. La maison de retraite communiquera la date à la mairie, à la personne en charge des réservations de la salle des fêtes ainsi qu'au régisseur de pêche de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H52.

Les Ormes, le 27 avril 2023

La secrétaire de séance,  
Marilyne MORIN



Madame le Maire,  
Danielle MAILLARD

